



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 6 OCTOBRE 2021
18 HEURES 30 – MAIRIE DE BESSAN
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : 22

AGDE : Mme SALGAS

MARSEILLAN : MM. ARAGON, GASC

PORTIRAGNES : M. FAURE

FLORENSAC : Mme JOBERT, MM. MAFFRE, TUYA

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

PEZENAS : M. CASTILLO

MONTAGNAC : MM. AUDOUI, GUIRAO, Mme TOKOTO

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS

VIAS : MM. ALLARD, BOLINCHES

CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO

PAULHAN : Mme LABORDA, M. ALEIX

CAUX : Mme DORADO

NIZAS : Mme SEMPERE

AUMES : Mme DURAND

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 7

AGDE : M. GLOMOT à M. MARIN

AGDE : M. BENTAJOU à M. BOLINCHES

MARSEILLAN : M. ROUVIER à M. GASC

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme PRADEL à M. ALBERTOS

AGDE : M. FREY à Mme SALGAS

BESSAN : M. ROUX à M. AUDOUI

SAINT-THIBERY : Mme OLIVE à M. MARTINEZ

ABSENTS EXCUSÉS : 11

AGDE : M. BONNAFOUX

POMEROLS : Mme RAMOUILLET

CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA

PINET : Mme BASTOUL

USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

VIAS : M. DARTIER

PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ

LEZIGNAN LA CEBE : M. BRIL

PAULHAN : Mme DAVIT

TOURBES : M. BOUISSEREN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2021

1°) Installation du nouveau délégué de la commune de Pinet

2°) Délibération relative au temps de travail (1607h annuelles)

3°) Remplacement d'un véhicule à la fourrière animale

4°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 20 septembre 2021 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 6 octobre 2021, à 18h30, à la mairie de Bessan (salle du conseil municipal).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et remercie la ville de Bessan pour son accueil. M. André ALBERTOS est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2021 est également adopté à l'unanimité.

En ouverture de séance, M. AUDOUI a tenu à remercier le Sivom pour la rapidité avec laquelle le second cinémomètre a été mis en place et a également salué les communes qui ont souhaité, avec MONTAGNAC, y participer.

1°) Installation du nouveau délégué de la commune de PINET

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 15 juin 2021, le conseil municipal de la commune de PINET a délibéré afin de désigner ses nouveaux représentants au sein du comité syndical du Sivom suite au renouvellement du conseil municipal. L'assemblée municipale de PINET a désigné : déléguée titulaire Mme Nathalie BASTOUL, délégué suppléant M. Luc BEHAGUE.

Malgré leurs absences, les délégués de la commune de PINET sont installés à l'unanimité.

2°) Délibération relative au temps de travail (1607h annuelles)

Madame la Présidente laisse la parole au directeur du Sivom, lequel informe l'assemblée de la nécessité de délibérer sur le temps de travail applicable aux fonctionnaires territoriaux du Sivom. En effet, la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents. Au sein du Sivom, ce délai a permis des échanges avec l'ensemble du personnel. A l'issue de ces échanges, les nouvelles modalités du temps de travail sont présentées, lesquelles respectent pleinement le cadre législatif et réglementaire. Elles se résument comme suit :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels	-27
Jours fériés	-8
Jours de RTT (37h par semaine travaillées)	-12
Nombre de jours non travaillés	= 151
Nombre de jours travaillés	= 214
Heures légales par semaine (214 x 7h)	1498 heures
Heures de RTT (2h x 47 semaines)	94 heures
Total des heures effectuées	1592 heures
Heures de régularisation à effectuer sur l'année	4 heures
Sous-total	1596 heures arrondi à 1600
Journée de solidarité	+ 7heures
TOTAL	1607 heures

Adopté à l'unanimité.

3°) Remplacement d'un véhicule à la fourrière animale

Madame la Présidente informe le comité syndical que le service de la fourrière animale du Sivom fonctionne avec deux véhicules afin d'effectuer les tournées de capture des animaux errants dans les communes :

- PEUGEOT PARTNER : année 2010, kilométrages 338.164
- CITROËN BERLINGO : année 2014, kilométrages 178.939 (moteur remplacé en 2021)

Compte tenu de la vétusté et des faiblesses du véhicule PEUGEOT PARTNER, il convient de le remplacer dans les meilleurs délais.

A l'unanimité, le comité donne son accord de principe et autorise Madame la Présidente à procéder aux consultations de plusieurs concessionnaires pour tout type de véhicule (thermique, électrique, hybride). La validation de cette acquisition interviendra à la prochaine séance du comité syndical.

Adopté à l'unanimité.

4°) Questions diverses

- M. MATEO sollicite le Sivom pour effectuer une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de CASTELNAU DE GUERS. Le Sivom indique que cette prestation est comprise dans les missions de la fourrière animale. Plusieurs communes en bénéficient et des élus font part de leur satisfaction sur le fonctionnement de ces campagnes. Un accord est donné à M. MATEO.
- M. MARIN demande si la consultation des communes a eu lieu au sujet des éventuelles actions à engager pour permettre de lutter contre les déserts médicaux. Madame la Présidente indique que les maires ont bien été consultés comme prévu et que le Sivom enregistre actuellement les retours des communes. Celles-ci sont invitées à y répondre si elles ne l'ont pas déjà fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents. Elle remercie également la ville de Bessan pour le verre de l'amitié et donne rendez-vous au comité syndical en décembre pour la dernière réunion de l'année, suivie du traditionnel repas.

La séance est levée à 19h.

**Le Secrétaire de Séance,
André ALBERTOS**

